

MUNICIPALITÉ DE MARTINVILLE INFO-MUNI

JUIN 2024

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DISPONIBLES AU PARC DES SABLES

Les équipements de pickleball (raquettes et balles) et des ballons de basket sont disponibles au Parc des Sables... Ceux-ci sont déposés sur la multisurface dans un bac noir. Après utilisation, svp bien ranger les équipements et refermer les portes du bac pour protéger les équipements des intempéries. Les équipements vous



appartiennent, prenez-en soin!!

Aux parents, avertissez vos jeunes : la municipalité a procédé à l'installation de caméras de surveillance au Chalet des loisirs. Ces dernières captent tout ce qui se passe sur la multisurface et autour du Chalet des loisirs...

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!!

REMPLISSAGE DE PISCINES

Afin d'éviter des baisses de pression dans le réseau, nous vous rappelons que le remplissage des piscines ne doit s'effectuer qu'APRÈS 20 h et AVANT 6 h.



Et SVP assurez-vous de colmater toute fuite...

Il y a une forte demande en eau potable depuis quelques jours et la municipalité demande aux citoyens de faire preuve de vigilance pour l'environnement en réduisant votre consommation en eau potable.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!!

Le 31 mai 2024

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

En vertu de l'article 176.2.2 du *Code municipal*, le maire doit faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 et du rapport du vérificateur externe :

REVENUS	Réalisations 2023 Administration
municipale Taxes Compensations tenant lieu de taxes Transferts Autres revenus (source locale) DÉPENSES	816 720 \$ 5 308 \$ 673 769 \$ 129 629 \$ 1 625 426 \$
Administration Sécurité publique Transport (voirie) Hygiène du milieu Santé et Bien-être Aménagement, urbanisme et développement Loisirs et culture Frais de financement	254 334 \$ 115 427 \$ 381 361 \$ 234 380 \$ 19 077 \$ 41 482 \$ 95 951 \$ 6 527 \$ 1 148 539 \$
Excédent (déficit) de l'exercice	476 887 \$
Moins : revenus d'investissement	(468 729 \$)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exerci avant conciliation à des fins fiscales	ce 8 158 \$
Amortissement Remboursement de la dette à long terme Activités d'investissement Réserves financières et fonds réservés	135 188 \$ (21 900 \$) (138 655 \$) (2 869 \$)
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exerci à des fins fiscales	ce (20 078) \$

Opinion de l'auditeur indépendant

L'opinion de l'auditeur indépendant, Pellerin Potvin Gagnon, se lit comme suit : « À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

Fondement de l'opinion

« Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. » Opinion de l'auditeur indépendant

Observations de l'auditeur indépendant

« À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. »

Le taux de taxation global de 2023 est de 1,1741 \$ par 100 \$ d'évaluation.

LES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2023

En 2023 la municipalité a fait l'acquisition d'une nouvelle camionnette (pour remplacer l'ancienne). Afin de maximiser son utilisation, le conseil a décidé de l'offrir en auto-partage. La mise en valeur du *Sentier de la meunerie* s'est poursuivi avec l'installation de nouveaux panneaux d'entrée sur la rue Principale et sur la rue Antoine. Grâce aux subventions de la TECQ, les rénovations au Centre Saint Martin se sont poursuivies avec la mise à niveau des salles de bain et la peinture du sous-sol. Toujours grâce aux subventions de la TECQ, un tronçon du Chemin Bullwer a été asphalté (600 mètres à partir de l'intersection avec le Chemin de Saint-Isidore). Et bien que l'installation du panneau numérique en avant du bureau municipal ait été complétée en janvier 2024, celle-ci s'inscrit dans les réalisations de 2023.

Afin de compléter l'offre de service récréotouristique, une station de réparation de vélos a été installée au Parc du Vieux-Moulin. La municipalité a également comblé une partie du problème de non-couverture du réseau cellulaire dans la municipalité en offrant le Wi-Fi gratuit au Centre Saint-Martin, au Chalet des loisirs ainsi qu'au Parc du Vieux-Moulin.

LES ORIENTATIONS POUR L'ANNÉE 2024

Nous espérons (toujours) être en mesure de poursuivre les travaux pour le réaménagement et la réfection du barrage. Des travaux de mise à niveau à la station de chloration sont prévus. Reporté l'an dernier, le projet de remplacement des luminaires de rues par des

luminaires LED plus économiques et plus écologiques s'est concrétisé en début d'année. Une halte-croquis devrait être installée au courant de l'été à l'intersection du chemin Bullwer et du chemins-Saint-Isidore. La mise en valeur du patrimoine (fondations de l'ancienne meunerie) se poursuivra également en 2024.

Les travaux de réfection de la cheminée du Centre Saint-Martin en vue de la préservation du martinet ramoneur (oiseau symbole de la municipalité) devrait avoir lieu en septembre, après leur départ.

Cordialement,

Michel-Henri Goyette, maire

BUREAU MUNICIPAL / HORAIRE

Veuillez prendre note des heures d'ouvertures du bureau municipal :

LUNDI, MARDI ET MERCREDI, DE **9 H À 16 H**JEUDI DE **9 H À MIDI**

LE BUREAU MUNICIPAL EST FERMÉ LE <u>JEUDI APRÈS-MIDI</u> ET LE VENDREDI

N'hésitez pas à communiquer avec votre bureau municipal par courriel : administration@martinville.ca

FÊTE AU VILLAGE - Samedi 7 septembre 2024

Vous avez un peu de temps à donner pour préparer ou animer la prochaine Fête au

village de Martinville?

Le comité de loisirs cherche des volontaires pour nous donner un coup de main. Aussi, nous sommes toujours ouverts aux nouvelles idées, gênez-vous pas!

Rejoignez-nous pour faire de cette fête un succès 😊

martinvillemonvillage@gmail.com

Patricia 819 835-0618





FEUX EXTÉRIEURS / PERMIS GRATUIT OBLIGATOIRE

Demandez votre permis de feu gratuit au-moins 5 jours avant l'évènement à l'adresse courriel : direction.incendie@compton.ca



8 juin à rohrs
Tous les 2e

Tous les 2e samedi du mois à 10hrs











Ce mois-ci:

Les écureuils qui se querellent de Rachel Bright et Jim Field.

Résumé:

Cyril et Bastien, deux écureuils gourmands, ont dans leur mire la même pomme de pin. Qui l'attrapera en premier?

À la bibliothèque de Martinville



AVIS PUBLIC

Règlement 2024-102 relatif à la modification du plan d'urbanisme 2016-102, concernant l'identification des îlots de chaleur présent sur le territoire

Avis public est donné, par la soussignée, Julie Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Martinville, de l'entrée en vigueur du règlement 2024-102, modifiant le règlement 2016-102 intitulé Plan d'urbanisme, concernant l'intégration d'une carte identifiant les îlots de chaleur sur le territoire de la municipalité ainsi que des objectifs et critères visant à réduire leur impact, adopté lors de la séance du 8 avril 2024.

Ce règlement entre en vigueur ce 8 mai 2024, jour de l'émission du certificat de conformité de la MRC de Coaticook, et ce, conformément à la loi.

Donné à Martinville, ce 3° jour du mois de juin 2024.

Julie Létourneau

Directrice générale et greffière-trésorière



GENEVIÈVE HÉBERT

DÉPUTÉE DE SAINT-FRANÇOIS (BROMPTON, FLEURIMONT, LENNOXVILLE - MRC DE COATICOOK)

